



**Rapport au Conseil communal de Villeneuve
de la Commission ad hoc chargée de l'étude du
préavis municipal n° 06/2018
"Préavis complémentaire au projet sylvicole du Vallon de la Tinière"**

Président : PASTORE Alexandre
Rapporteur : BORLOZ Patrick
Membres : MAYAVANGWA Jacques
FERNANDES Daniel
BERTHOLET Edouard

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 29 mai dernier en présence de Mme la Municipale Annik MORIER-GENOUD en charge des forêts et de M. Martin VON DER AA, garde forestier. La Commission les remercie pour leur disponibilité et de leurs réponses à nos questions.

La commission s'est rendue sur la route forestière puis au lieu-dit les Luneries afin de voir un chantier avec un câble et une coupe.

Les travaux des forêts protectrices du Vallon de la Tinière 2016-2019 sont en phase d'être réalisés en trois ans au lieu des quatre annoncés. La bonne tenue des chantiers et l'augmentation significative des subventions, supérieures à celles qui avaient été planifiées, ont poussé la Municipalité à déposer un préavis complémentaire.

Sur une dépense autorisée de Fr. 1'534'750.-, la Commune n'a, au final, que Fr 160'750.- à payer, le reste ayant été financé par la vente de bois et les subventions cantonales et fédérales.

Le crédit complémentaire demandé par ce préavis permettrait des coupes supplémentaires en 2018-2019 afin d'augmenter les surfaces entretenues, atténuer le vieillissement des forêts et améliorer le rôle protecteur de celle-ci. L'objectif est de diminuer le volume de bois sur pied qui est actuellement de 404 m³/ha, afin de se rapprocher de la moyenne cantonale qui est de 300 à 350 m³/ha.

Il faut savoir aussi que les travaux forestiers seront exécutés uniquement sur le territoire de la Commune de Villeneuve.

A relever parmi les questions posées :

Alors que le préavis 12/2015 se termine sur un exercice peu coûteux pour la Commune, pourquoi ne pas attendre une nouvelle tranche de travaux subventionnés plutôt que d'engager des travaux aux seuls frais de la Commune. En effet, un autre préavis sera, semble-t-il déposé en 2019 concernant

l'exploitation forestière 2020-2024/25. D'après le garde-forestier, un rajeunissement efficace du massif ne pourra pas se faire uniquement avec des coupes subventionnées, la Commune doit prouver son engagement. Il rajoute d'autre part, que des subventions seront probablement à nouveau allouées pour les coupes 2018-2019, demandées dans ce préavis.

La Commission est unanime : une forêt entretenue offre une meilleure protection contre les avalanches, chutes de pierres, crues et laves torrentielles. Son entretien évitera de gros frais futurs.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité des membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes au vu du préavis 06/2018 :

1. Approuver un crédit complémentaire 2018 au projet sylvicole du Vallon de la Tinière n°12/2015 2016-2019 ;
2. Approuver une dépense d'investissement supplémentaire pour la réalisation des travaux sylvicoles, pour un montant de Fr. 658'000.-, qui s'ajoute à l'investissement de Fr. 1'534'750.- déjà consenti dans le cadre du préavis 12/2015 ;
3. Prendre acte que le montant total de l'investissement de Fr 2'192'750.- sera partiellement couvert par la vente des bois et les subventions fédérales et cantonales, un solde maximal de Fr. 581'983.- (au lieu des Fr 625'750.- ayant été prévus dans le préavis 12/2015) restant à la charge de la Commune de Villeneuve ;
4. Autoriser la Municipalité à financer cet investissement brut par la trésorerie courante ;
5. Autoriser la Municipalité à amortir le solde de l'investissement sur 2 ans.

Au nom de la Commission ad hoc :

Villeneuve, le 25 juin 2018

Le président



Alexandre PASTORE

Le rapporteur



Patrick BORLOZ